



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 4 novembre 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie
révision du Plan Local d'Urbanisme de CIERP-GAUD (31)**

**n°MRAe 2019-7793
N° MRAe 2019AO165**

Par courrier daté du 31 juillet 2019, reçu par la DREAL le 01 août 2019, la commune de Cierp-Gaud (31) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision de son plan local d'urbanisme, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 01 novembre 2019 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).